

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2022-312

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six du mois de juillet,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

**VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28 et R 422-4 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** le code de la voirie routière et notamment l'article R 141-3 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;

**Considérant** la rupture de canalisation sise route du Bois Morey à hauteur de l'entreprise Westfalen, et la fermeture de ladite voie à la circulation,

**Considérant** l'interdiction de circuler au plus de 12 tonnes sur une portion de cette voirie;

**Considérant** la nécessité de circulation des Poids Lourds de plus de 12 tonnes liée à l'activité de l'entreprise Westfalen située route du Bois Morey,

### ARRÊTONS

**ARTICLE I** : Une dérogation temporaire d'une journée autorise l'usage de l'ensemble de la voie dite « Route du Bois Morey » par les camions de plus de 12 tonnes le **26 juillet 2022**

**ARTICLE II** : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

**ARTICLE III** : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Notifié - Publié le**

**26 JUIL. 2022**

**Le Maire,**



Fait à TORCY, le 26 juillet 2022.

Le Maire,

**M. Philippe PIGEAU**

